

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11 »
Par la poste... 15 »
En No... 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIÈGE, BRUXELLES, GAND, ANVERS), departure times (Matin, Relevée), and fares (D'ANS à BERL., DILIG., CH.-A.-B., WAGG.).

FRANCE.—Paris, le 11 octobre.

Le JOURNAL DES DEBATS répète encore aujourd'hui que les affaires de la Suisse sont terminées par le départ du prince Louis et par la réponse que la diète a votée à la note de M. de Montebello.

Nous n'insisterons pas non plus, dit le JOURNAL DES DEBATS, sur les plaintes que le directoire fait entendre à l'occasion des mesures militaires prises par le gouvernement français.

On lit dans un supplément du FÉDÉRAL DE GENÈVE du 6 octobre :

« Nous apprenons à l'instant que les difficultés qui s'opposaient au départ du prince Louis-Bonaparte ne se sont pas prolongées jusqu'au terme que nous appréhendions.

« Nous pouvons donner comme certaine la nouvelle suivante :

« A la demande du directoire fédéral, le gouvernement de Thurgovie a remis à Louis-Bonaparte un passeport pour se rendre en Angleterre, en passant par l'Allemagne et les Pays-Bas, et dans lequel est indiqué comme né à Paris et domicilié à ARENBERG.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 4 octobre : « La retraite du général Aldar... pendant que M. Weeler, agent de la maison Rothschild, part pour la France, afin de conférer avec ses patrons sur quelques questions délicates, le gouvernement envoie à Madrid le directeur général des mines, chargé de rédiger un rapport sur la situation de cette exploitation.

BELGIQUE — Bruxelles, le 12 octobre.

M. Geefs a terminé depuis quelque temps les modèles de deux des quatre génies qui doivent se grouper autour de la statue de la liberté. Il va mettre la main au troisième. Les quatre blocs sont à sa disposition.

Feuilleton.

Mlle. RACHEL.

Il n'est question dans les feuilletons des journaux de Paris que des éclatants succès de Mlle. Rachel au Théâtre Français; tous proclament à l'envi ses triomphes; tous la considèrent comme l'honneur et l'espoir du théâtre.

Mlle. Rachel, qui donne au Théâtre Français ses meilleures recettes, et qui gagne pour elle-même 20,000 francs par an, n'était encore, il y a trois ans, qu'une malheureuse enfant presque abandonnée, et qui ne se doutait guères du sort brillant qui l'attendait sur la scène.

Un jour d'hiver que, transie de froid, elle chantait ses chansons sur le boulevard, Choron, celui-là même qui fut le maître de Duprez, vint à passer.

« Tu as froid, dit-il, et tu es malade. Viens avec moi, je te donnerai tout ce qu'il te faudra. — M'empêchez-vous de chanter, lui dit-elle d'un air inquiet ? — Au contraire, mon enfant, je t'apprendrai de nouvelles chansons. Tu aimes donc bien la musique ? — Oui, monsieur. — Donne-moi la main et viens. Et les voilà partis tous les deux, Choron et la petite mendiante, vers la rue Noyau.

« Tu as froid, dit-il, et tu es malade. Viens avec moi, je te donnerai tout ce qu'il te faudra. — M'empêchez-vous de chanter, lui dit-elle d'un air inquiet ? — Au contraire, mon enfant, je t'apprendrai de nouvelles chansons. Tu aimes donc bien la musique ? — Oui, monsieur. — Donne-moi la main et viens. Et les voilà partis tous les deux, Choron et la petite mendiante, vers la rue Noyau.

Voici la conclusion de la nouvelle brochure de M. Dumortier :

Nous venons d'exposer l'état de la dette des Pays-Bas et la part qui incombe à la Belgique. La dette du trésor des Pays-Bas ne s'élevait pas à 27,782,275 fl., mais seulement à 18,482,967 fl., déduction faite des capitaux non émis de l'emprunt de 68 millions.

La Belgique, redevenue indépendante, la Belgique qui connaît aujourd'hui la limite de ses obligations, ne consentira jamais à payer à la Hollande au-delà de sa part légitime des dettes de la communauté, à moins d'une transaction pour faire cesser ce que le roi Guillaume appelle ses droits sur le Limbourg et le Luxembourg.

Si les Hollandais ne sont pas mus par un esprit d'envahissement, ils doivent comprendre que pour eux la question vitale est celle de la dette énorme qui les écrase; ils doivent désirer une transaction qui amène avec la paix, une réduction de leur dette.

De quel droit d'ailleurs la Hollande voudrait-elle s'emparer d'une partie de notre territoire? Vraiment, elle aurait bien mauvais grâces de contester le droit du Limbourg et du Luxembourg par à rester belges.

En 1830, les dix-sept provinces se sont dissoutes du même droit et par les mêmes moyens qu'en 1600, et ce que la Hollande a pu faire au commencement du dix-septième siècle, la Belgique, et avec elle le Limbourg et le Luxembourg ont pu le faire au dix-neuvième.

Il ne peut donc plus être question de la cession des territoires appartenant à la Belgique. La France et l'Angleterre ne peuvent le souffrir; l'Allemagne elle-même a un intérêt tout opposé dans l'ordre de son influence politique et de ses relations commerciales.

jamais espérées ! que de bons soins et quelle aisance ! mais ce, qui la rendait plus heureuse que tout le reste, c'étaient les leçons de musique que lui donnait Choron.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Voilà donc Rachel sans ressources, obligée encore de revenir à son industrie première, et d'aller, vagabonde et bohémienne, comme auparavant, tendre la main aux passants, et vivre dans la rue de l'aumône et de la pitié des gens.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

Choron mourut au grand regret de tous les amis de l'art et de Rachel surtout qui venait de perdre, la pauvre enfant ! tous ses moyens d'existence, et qui voyait ses beaux rêves s'évanouir.

la Russie, la France qui seule est restée dans ses limites de 1795, a pu consentir pour la paix à ne pas augmenter son territoire, mais elle peut et doit exiger que le Luxembourg et la ligne de la Meuse restent entre les mains d'une puissance neutre et amie.

Que la Hollande se pénètre donc de cette vérité : revenir sur la question du territoire est dorénavant impossible, car, nous pouvons, pour donner un gage de paix à l'Europe, transiger sur la question pécuniaire; sur la question du territoire, jamais.

Bruxelles, le 10 octobre. (3 heures.) — La bourse a été de la plus complète nullité. L'absence de la correspondance de Paris y a contribué.

L'actif espagnol sans affaires n'a eu qu'un seul cours 16 5/4 A.

LIÈGE, LE 13 OCTOBRE.

CHEMIN DE FER. — PLANS INCLINÉS.

La principale, et pour ainsi dire la seule objection que l'on ait élevée contre le plan de M. Chevron, c'est la presque impossibilité de son exécution. On a dit à M. Chevron : vos calculs reposent sur des données imaginaires; vous n'avez tenu aucun compte des localités; vous avez tracé un plan en l'air, vous n'arriverez jamais à Liège, sans plans inclinés.

En partant d'un point donné près de Noville, élevé au-dessus de la mer de 152 mètres, en se dirigeant vers le fond de Lexhy sur une longueur de six mille mètres, et en donnant une pente de deux millimètres par mètre, dont une partie serait en déblais, on obtiendrait une descente de douze mètres.

De ce point, après avoir coupé la crête de la montagne, en se dirigeant à mi-côte, par Crotteux, Jemeppe, Sclessin, jusqu'au faubourg St-Gilles. La longueur est de quatorze mille mètres. En donnant à cette partie du chemin, quatre millimètres et demi de déclivité par mètre, on obtiendrait une hauteur de soixante-trois mètres.

Conservatoire devaient représenter. La malheureuse enfant se désolait... jouer Flipotte, elle qui rêvait les rôles de Chimène et d'Emilie, recevoir le soufflet de Mme. Pernelle, elle qui souhaitait d'être l'amante de Rodrigue, de Cinna et de tous ces grands héros de la tragédie classique.

Heureusement pour elle qu'il s'était trouvé là un spectateur désintéressé, homme de plus de goût qu'on ne pense, et qui était puisé qu'il faut le nommer, Monval, régisseur du théâtre du Gymnase; Monval avait remarqué qu'il y avait au moins quelque talent chez cet enfant, et qu'elle était à la hauteur d'autres rôles que ceux de Flipotte.

Les journaux apprirent à cette époque qu'une jeune fille du nom de Rachel avait débuté dans la Vendôme au théâtre du Gymnase. On ne prit point garde à la débutante qui passa inaperçue et fut vite oubliée. C'est alors que M. Poirson qui avait mieux auguré des débuts de sa pensionnaire, vint la trouver et lui dit avec une générosité qui lui fit honneur : « Mon enfant, je vous crois du talent et vous en avez, soyez-en sûre; vous n'êtes pas à votre place sur mes planches. J'ai fait avec vous un engagement tout à mon avantage; qu'il soit rompu. Je me charge de vous faire entrer au Français, et jusqu'à l'époque de vos débuts à ce théâtre, je vous paierai vos appointements.

Mlle Rachel reprit courage. M. Poirson l'adressa à l'acteur Samson, le même qui, quelques mois auparavant l'avait jugée capable de jouer Flipotte. Quel dut être le repentir de M. Samson, homme d'esprit après tout, quand, interrogé de plus près le talent de Mlle Rachel, il reconnut que sur cette jeune tête reposait tout l'avenir de la tragédie.

Mlle Rachel n'a que seize ans, nous l'avons dit; et déjà c'est un talent de premier ordre. Sa figure d'une beauté fort extraordinaire, excite le regard du spectateur par la passion qu'elle respire et surtout qu'elle communique. Son talent n'a rien d'emprunté, et c'est une nouveauté que sa manière de jouer la tragédie. On ne peut se figurer toutes les jalousies qu'elle a soulevées dans les comités de la comédie française; hâtons-nous de dire que cette petite fille est déjà plus haute par nos comédiennes jeunes ou vieilles que ne l'a jamais été et ne le sera jamais tête couronnée.

(Journal de Paris.)

Report 75 » 00

Au moyen de ce développement, on arriverait à Liège, au faubourg St-Gilles, sans plan incliné, à un point élevé au-dessus de la Meuse de quatorze mètres ou de sept mètres environ au-dessus du pavé d'Avroy. Il resterait donc encore à parcourir la distance de la station du faubourg St-Gilles à la Meuse, qui est de deux mille cinq cents mètres. A quatre millimètres et demi de pente, on obtient une hauteur de onze mètres et vingt-cinq centimètres.

Il faut y ajouter la différence de hauteur de la Meuse au pavé du pont du chemin de fer, qui peut être de sept à dix mètres, soit

La hauteur obtenue est donc de quatre-vingt quatorze mètres, vingt-cinq centimètres 94 25
La différence de niveau de la Meuse à la mer étant de soixante trois mètres 63

Il en résulte un total de cent cinquante sept mètres et vingt-cinq centimètres de hauteur 157 25
Le point de départ près de Noville, étant de cent cinquante deux mètres au-dessus de la mer 152

Il reste un excédant de cinq mètres vingt-cinq centimètres 5 25

Il résulte de ce qui précède qu'en adoptant le plan de M. Chevron, on peut s'élever, en observant les pentes admises pour les chemins de fer, à une hauteur de 94 mètres au-dessus de la Meuse; or, la hauteur à franchir, depuis la Meuse jusqu'au chemin de fer à Noville, n'étant que de 89 mètres au plus, il reste encore cinq mètres pour diminuer les déblais, si on le juge convenable, entre Noville et Crotteux, ou pour adoucir la pente à la partie circulaire de Sclessin.

Cette grande base, qui se trouve graphiquement indiquée sur le plan de M. Chevron, a donné lieu à quatre observations :

- 1° La station du faubourg St-Gilles est trop élevée;
- 2° Le tournant, au cap de Sclessin, n'a que cinq à six cents mètres de rayon;
- 3° Le remblai à faire dans le fond de Tilleur est considérable;
- 4° Le remblai à effectuer pour passer de la cote de Tilleur à la cote de Mons l'est également.

La première observation est peu fondée. L'établissement de la station, de sept à douze mètres au-dessus du pavé d'Avroy, n'est point une difficulté. La nature du terrain se prête à cet exhaussement qui n'occasionnera aucune dépense extraordinaire. Cette station se trouve éloignée seulement de quatre cent mètres environ de la rue d'Avroy, centre des débouchés de la ville, puisqu'elle communiquera avec les quais d'Avroy et de la Sauvenière et avec les nouvelles rues des Augustins et Mouton.

La seconde observation, relative au peu de développement du tournant de la pointe de terre de Sclessin, doit être soumise à une étude qui aura d'abord pour objet de diminuer la saillie, par une coupure sur la crête de la montagne, et ensuite de faire disparaître les anfractuosités qui en élargissent les flancs. On parviendra ainsi à agrandir considérablement le cercle et à remplir les conditions voulues.

Les difficultés soulevées par les troisième et quatrième observations, sont inhérentes à la construction de tout chemin de fer, et les dépenses qu'il faudrait faire pour les aplanir ne sauraient être mises en balance avec les avantages qui résulteront de la suppression des plans inclinés. Les travaux consisteront, au fond de Tilleur, dans la construction d'un viaduc avec un fort remblai, et, dans la gorge de Hologne, qui est très resserrée, dans un remblai ordinaire sur un petit viaduc. Quant à la coupure de la crête de la montagne entre Sclessin et Crotteux, M. Chevron l'a également prévue dans son travail, et quelque importante que soit cette opération, elle n'ôte nullement le moyen d'arriver à Liège sans plans inclinés.

Telles sont les considérations que M. Chevron a fait valoir dans la défense de son projet et dont la justesse nous parait devoir être comprise par tout le monde. M. Chevron a soumis ce plan à l'examen du gouvernement et de la commission des ingénieurs uniquement dans le but d'être utile. Il n'en a point fait l'objet d'une spéculation personnelle, et il est loin d'en vouloir disputer l'exécution aux hommes de l'art qui, par leur activité et leurs lumières, ont jusqu'à présent mérité du pays.

On a prétendu quelquefois que l'acceptation des 24 articles, par les chambres belges, fut un acte de leur libre volonté. Mais les cinquante-neuf membres de la chambre des représentants, et les trente-cinq membres du sénat, qui ont voté pour ce traité, n'ont-ils pas déclaré, en y donnant leur adhésion, qu'ils ne faisaient qu'obéir à la force? Les démonstrations belliqueuses de la conférence, qui menaçait de nous imposer le traité, n'étaient pas sérieuses, dit-on; c'est possible; mais pouvait-on prévoir en 1831 ce qui est arrivé depuis cette époque? Les cinq grandes puissances avaient déclaré le traité FINAL ET IRREVOCABLE. La Hollande, disait-on, allait être forcée, comme la Belgique, à l'accepter. L'amiral Codrington avait l'ordre, en cas de refus de la part de la Hollande, de bloquer les ports du Texel et de courir sus à la flotte hollandaise. Une armée française, destinée à nous contraindre, en cas de résistance, s'assemblait sur nos frontières. Les ambassadeurs de Prusse et de Russie se chargeaient personnellement de vaincre l'obstination du roi Guillaume. Les cinq grandes puissances voulaient à tout prix éviter la guerre. Or, placée en face de semblables menaces, la représentation nationale pouvait-elle conserver sa liberté? Non. La Belgique en 1831 céda à la force. Ainsi l'Autriche, en 1804, accepta le traité de Presbourg, et la Prusse, en 1807, le traité de Tilsit. Mais huit années s'étaient à peine écoulées que la fortune avait changé la position forcée de ces puissances. Le jour de la justice avait lui pour elles. Espérons qu'il luira également pour nous.

Depuis quelques jours on admire sur le quai de la Batte, pour être expédiés par MM. Jongen et Delrez, des tuyaux

de pompes de mines gigantesques, sortis des ateliers de Seraing et destinés à la houillère des enfants de M. James Cockerill à Stolberg, près d'Aix-la-Chapelle. Malgré les droits élevés à payer pour l'entrée en Prusse, M. Cockerill va donc établir à Stolberg une superbe machine à épuiser à l'instar de celle qu'il a placée à la houillère Ath, près de Bardenberg.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

Hier soir vers six heures un cheval attelé à une charette et appartenant à M. le baron Osy, prit le mors aux dents et se dirigea vers le chemin de fer au moment du passage d'un convoi venant d'Anvers. Arrivé à la barrière qui se trouve devant le cabaret de Van Hoeberghen, le cheval la trouvant fermée, la renversa dans sa course, fit demi-tour sur le chemin de fer, effleura la locomotive et continua de courir devant le convoi. A la vue de cet effrayant spectacle, des femmes se trouvèrent mal et toutes les personnes qui se trouvaient dans les champs accoururent en jetant de hauts cris. Cependant le conducteur de la charrette parvint à se jeter à terre, mais la charrette lui passa sur le corps et il se trouva en travers sur les rails où il allait être écrasé, si le cheval n'était encore resté assez de force pour se rouler de côté. Le convoi qui était parvenu à s'arrêter toucha à ses vêtements. Le conducteur de la locomotive s'est admirablement conduit dans cette circonstance; c'est par son sang froid et son adresse qu'il a prévenu une catastrophe dont les conséquences devaient être fatales. Au moment où il vit arriver le cheval, il prit soudain le parti d'arrêter la machine à vapeur. Sans cette précaution l'homme, le cheval et la charrette eussent été inévitablement broyés.

Cet accident est venu confirmer ce que nous avons craint depuis longtemps, à savoir que les barrières qui se trouvent le long du chemin de fer n'offrent pas assez de solidité pour prévenir les accidents de la nature de celui que nous signalons ici. On espère que cet exemple suffira à l'administration pour remédier à cet inconvénient, car instruit maintenant par des faits, si de tels malheurs venaient à se renouveler encore, toutes les conséquences devraient lui être imputées.

On lit dans le *Bulletin de la bourse d'Amsterdam* du 11, publié par le *Handelsblad* :

« Les affaires en fonds hollandais ont présenté aujourd'hui un fâcheux aspect. La tendance à la baisse est de plus en plus prononcée.

« La cause principale de cet état de choses est attribuée, à la bourse, à la certitude qu'on acquiert de plus en plus, que, dans les négociations relatives à la solution de nos différends avec la Belgique, il ne sera plus question des 24 articles (geene sprake meer zal zyn van de 24 artikelen), que notre gouvernement, dans le principe, avait considérés comme la base de toute discussion ultérieure.

(Le *Handelsblad* renvoie ici ses lecteurs à la note qu'il a publiée hier et que nous avons reproduite.)

— On écrit de Courtray, le 8 octobre :

Le marché aux grains était bien fourni; aussi le mouvement à la baisse a fait un nouveau pas; les prix moyens sont : pour le froment blanc, fr. 21; seigle 11 10; avoine 6 04 Theotritte.

Les huiles étaient peu demandées, l'huile de colza s'est vendue à fl. 54 05 et l'huile de lin 44 10 la tonne.

— On écrit de Roulers, 11 octobre :

Nous avons eu un marché considérable en grain; le froment a encore baissé d'environ un franc par hectolitre, et comme nous sommes dans la saison de la semaille les prix s'établissent difficilement; voici le prix moyen : froment blanc à semer fr. 26 75 l'hectolitre; idem 25 15; seigle r. 11 51.

— En supposant que la terre contienne une population d'un milliard d'habitants, et en attribuant 35 ans pour une génération, les morts de chaque année s'élèveront à 30 millions; ceux de chaque jour à 82.000; ceux de chaque heure à 3446; mais comme le nombre des décès est à celui des naissances dans la proportion de 10 à 12, les naissances annuelles s'élèvent à 36 millions, celles de chaque jour à 98.650 et celles de chaque heure à 4109. En comptant trois générations dans un siècle et en supposant que le monde ait existé 5856 ans, il y a eu depuis sa création seulement 190 générations, 126 depuis le déluge et 64 depuis l'ère chrétienne.

Il résulte des divers recensements fait de 1816 à 1856 que, pendant cet espace de temps, la population de la France a augmenté de 4,504,908 habitants, ce qui fait, terme moyen, une augmentation de 215,245 habitants par année, ou en rapprochant ce chiffre 215,245 du dernier recensement officiel 53,549,908 une augmentation annuelle de 1 sur 100 habitants.

— On écrit de Rome, 29 septembre :

Ce matin, Reschid pacha est parti d'ici pour Florence, d'où il se rendra par Venise à Londres. Avant-hier, on le vit décoré de la grand'croix de la légion-d'honneur et accompagné de ses fils et de leur précepteur, un abbé français, se rendre à une audience du saint-père, qui l'a reçu avec les mêmes égards qu'on témoigne aux ambassadeurs des puissances chrétiennes.

« Le pape s'est entretenu long-temps avec cet homme remarquable et lui a fait des présents précieux en le quittant. Ceux qui l'accompagnaient furent aussi richement rétribués.

« Il circule aujourd'hui une allocution de Reschid pacha, adressée à S. S. en français, où il répond au nom du sultan aux témoignages d'amitié, adressés, il y a trois mois, par le pape à Fethi-Amed-Pacha. En même temps le sultan émet le vœu que cette union pacifique ne soit point troublée.

« Il promet à ses sujets chrétiens la liberté de leur église et protection à leurs personnes. » (Gaz. d'Aut.)

COURSES DE CHEVAUX DE 1858. ÉTAT DES INDEMNITÉS.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance des propriétaires ou locataires de terrains de *Drothe* qui ont droit à être indemnisés, suite de la convention faite avec eux, que l'état des indemnités à payer est soumis à leur examen.

En conséquence ceux d'entre eux qui croiraient avoir des réclamations ou observations à faire sont invités à prendre connaissance dudit état au secrétariat à l'hôtel-de-ville, tous les jours de neuf heures du matin à une heure de relevée, jusqu'au 25 courant, date à laquelle il sera définitivement arrêté.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 12 OCTOBRE.

Naissances : 1 garçon, 5 filles.

Décès : 1 garçon, 3 filles, 2 hommes, 1 femme, savoir : Servais Joseph Albert, maçon, âgé de 57 ans, à Soiron, veuf de Marie Monfort. — Jean Joseph Libert, âgé de 57 ans, tisserand, Terre en Bèche, époux de Th. Burnet. — Marie Louise Putzeys, âgée de 62 ans, sans profession, rue des Matvays Chevaux.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 14 octobre 1858, abonnement courant, LA FIANCÉE, opéra comique en trois actes. — La reprise du GÂMIN DE PARIS, nouveauté en deux actes.

TAXE DU PAIN DU 15 OCTOBRE.

Pain de seigle 40 centimes.
Pain moitié seigle et moitié froment 51
Pain de ménage 62

ANNONCES.

SEIGNE a l'honneur de prévenir les amateurs de danse, qu'il tient classe le soir à 6 heures et donne leçons particulières dans la journée, rue Souverain-Pont, n° 582, sa demeure est même rue n° 588, ou Md. et Mlle. donnent chez elles et en ville aux demoiselles leçons de danse et de maintien. 1457

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le docteur HABETS demeure actuellement rue des Carmes, N° 9, vis-à-vis de l'Hospice de la Maternité. 1444

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

UN BON PIANO VERTICAL à VENDRE, rue Sainte-Ursule, n° 885.

On désire emprunter 16 à 17.000 francs à 4 p. c. sur immeubles d'une valeur considérable et libres de toutes charges. S'adresser à M^e RENZOZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 1459

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

De BONS AJUSTEURS peuvent se présenter au N° 74-922, Outre-Meuse. 1442

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER à des personnes sans enfants, rue du Commerce, pied du pont de la Boverie.

A LOUER POUR PROCHAIN, TROIS FERME. SAVOIR : 1° Une de 75 bonniers. 2° Une de 70 et 3° Une de 60. S'adresser au notaire DELBOUILLE, à Liège. 1446

A LOUER POUR LE NOEL PROCHAIN, UNE BELLE ET SOLIDE MAISON. Avec jardin, cours, remise et écurie, sise faubourg St-Laurent, n° 1127. S'adresser n° 1126, même faubourg. 1415

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES HUISSIERS.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Les huissiers de l'arrondissement de Liège, sont invités à se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu le quatorze octobre prochain, à neuf heures du matin, au local ordinaire de ses séances, à l'effet de procéder au renouvellement de la chambre de discipline.

D. D. MORDAN, syndic.

ADJUDICATION

D'UNE JOLIE MAISON

SUR LA MISE A PRIX DE 4,000 FRANCS.

Le 31 OCTOBRE, à 11 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, en son étude place St-Pierre, à la

VENTE AUX ENCHÈRES, d'une jolie maison

NOUVELLEMENT RESTAURÉE, composée de 5 pièces au rez-de-chaussée, 2 chambres avec armoires, grenier, cave, et un jardin de 4 ares 57 mètres, située à Liège, faubourg Ste-Walburge, n° 182. S'adresser pour voir la maison rue Agimont, N° 7 nouveau, de 2 à 4 heures, et pour connaître les conditions et prendre inspection des titres de propriété au dit M^e BERTRAND, N° 1441

VENTE DE TAILLIS.

LE 18 OCTOBRE 1858, à onze heures du matin,
En la demeure du sieur DELFOSSE, cabaretier, à Landenne
sur Meuse;
M. Collignon et Henault, feront vendre à l'enchère.
LE TAILLIS croissant sur 20 bonniers de leur bois nom-
mé Chant d'Oiseaux, sis en la commune de Landenne sur
Meuse.

Il y aura des grandes et des petites portions, contenant
essence chêne, hêtre et bouleaux.
A CRÉDIT.
J.-J. LOUMAYE, notaire 1443

LES MARDI 23 et MERCREDI 24 de ce mois,
à deux heures,
Le notaire PAQUE VENDRA publiquement, en la mai-
son n° 17-778, Place Verte, à Liège,

DES MEUBLES

Provenant de la succession de monsieur le chevalier de
GRADY DE BELLAIRE, ayant garni sa maison occupée
par M. le général Magnan.

Il consistent en cristaux, service doré à café, vases, por-
celaines, fatéce, quinquets, lustres, grandes lampes, re-
chauds plaqués, lits, matelas, tables à coulisses à jeu, de
nuit et autres; beaucoup de chaises et canapés bourrés en
crins, chaises fond de paille, bois de lit, commodes, secré-
taires, armoires, tableaux, bouquets encadrés, glaces, lam-
bris dorés, anciennes tapisseries peintes, grands lauriers,
lauriers teints; myrthes, jasmis, etc.

Plusieurs de ces meubles sont en acajou, à pièces rappor-
tées, marquetés, sculptés et couverts en marbre.
On pourra les voir le 22, depuis une heure jusqu'à cinq.
1442

LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 10 heures,
IL SERA EXPOSÉ

EN VENTE PUBLIQUE,
En l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à
Liège, une

grande et belle maison

avec jardin, pompe, citernes et vastes caves y située fau-
bourg St-Gilles, n. 485, joignant au Beau-Regard.

Cette agréable et solide PROPRIÉTÉ qui se trouvera à
proximité de la station du chemin de fer et contigue au nou-
veau jardin botanique qu'elle dominera entièrement, convient
aussi bien à un industriel qu'à un rentier.

Il y aura toute facilité pour le paiement du prix.
S'adresser audit notaire.

Maison à Vendre

A CHAUFFONTAINE.

Le LUNDI 22 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin,
LES ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE
DE CHAUFFONTAINE,

feront vendre publiquement et par enchères chez les enfans
L. JOIRIS à CHAUFFONTAINE, par le ministère du no-
taire DELIÈGE,

UNE MAISON ET DEPENDANCES,
servant actuellement de Presbytère, située à Chauffontaine
tenant du Nord et Levant aux enfans Joiris, Midi à la route
de la Vesdre, couchant à l'ancienne église. 1425

INSPECTION DES

ARMES DE GUERRE.

L'ADJUDICATION de 1000 SABRES de cavalerie de ligne,
modèle français modifié, avec fourreaux en tôle d'acier, an-
noncée pour le 15 octobre 1858, n'aura lieu que le 31 du
même mois, à 11 heures du matin, au local de l'atelier d'ar-
mes, quai de la Sauvenière, N° 88, à Liège. 1445

MERCREDI 17 OCTOBRE courant, à 1 heure,

M^e DUSART, NOTAIRE A LIÈGE,
VENDRA
LES MEUBLES

de feu M. Henri VELU, en sa maison rue Pied du pont des
Arches; notamment: Commodes, Secrétaire, Poêle, Hor-
loges, diverses montres en or et en argent, bijoux, etc.
1441

COURS DE COMMERCE.

Hry. LECOMTE, professeur, rue Agimont, n. 524,
continue à donner en ville, des leçons de COMMERCE,
TENUE DE LIVRES EN PARTIE SIMPLE ET PARTIE DOUBLE,
CHANGES ET JURISPRUDENCE. Depuis le 15 octobre,
jusqu'au 1^{er} mai, il donnera leçons chez lui, le soir, de 6 à
8 heures. 5164

Vente DE CINQ MAISONS,

RUE FRÈRES MICHEL, SUR LA FONTAINE.
LUNDI 29 OCTOBRE 1858, à 2 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ,

En l'étude et par le ministère de M^e RENOZ, notaire à Liège,
à la VENTE aux ENCHÈRES en cinq lots de CINQ MAI-
SONS, situées à Liège, rue Frères-Michel sur la Fontaine.
S'adresser à maître RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.
1438

JEUDI 18 OCTOBRE 1858, à 10 heures,
Le notaire PAQUE procédera, par devant M. CHOKIER,
juge-de-peace à Liège, en son bureau, rue d'Amay,
A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

bonne et spacieuse MAISON,

Avec grande cour, remise, écurie et jardin, très-propre
à une auberge ou tout autre établissement, située au sommet
de la montagne d'Ans, canton de l'Ouest de la ville de Liège,
joignant à la grand route, à la Visé-Voie et à M. Jamar.
Aux conditions que l'on peut voir audit bureau et en l'é-
tude du notaire, rue Souverain-Pont, à Liège. 1271

VENTE PAR suite de surenchère.

LUNDI 15 OCTOBRE 1858, à 3 heures de l'après-dinée,
IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M^e MOXHON, notaire, en son étude,
rue Hors-Château, à la
VENTE PAR SUITE DE SURENCHÈRE,
SUR LA MISE A PRIX DE 12,000 FRANCS,
D'UNE BELLE ET BONNE

MAISON DE COMMERCE

bien achalandée, avec cour et toutes dépendances, sise à
Liège, rue derrière la Magdelaine, Nos. 124 et 125, pouvant
se louer facilement 1000 francs, et plus, annuellement.
S'adresser pour connaître les titres et conditions au dit
notaire MOXHON. 1403

A Surenchérir

D'UN 20^{me} DU PRIX,
Jusqu'inclus le 16 Octobre, en l'étude du notaire MOXHON,
UNE BELLE ET GRANDE

MAISON,

solidement bâtie et en bon état, avec cour, arrière-bâtiment
et écurie, sise à Liège, quai St-Léonard, N° 17, joignant du
levant à M. Bomal, du couchant à M. Pierre Massart, adjudgée
provisoirement pour le prix de 15,000 francs.

Cette maison a droit de passage par la ruelle qui la longe
du côté de Liège, par sa position au bord de la Meuse, elle
convient principalement à un commissionnaire.
S'adresser à la dite maison pour la voir, et pour connat-
re les titres et conditions en l'étude du notaire MOXHON.
1402

VENTE DE

BOIS TAILLIS.

LE MARDI 16 OCTOBRE 1858, à dix heures du matin,
En la demeure du S^r Hubert Marchand-Remouchamps,
à Ramet, M. Gustave-Comhaire, avocat, fera vendre en
hausses publiques, sept bonniers de très-beau Taillis, croissant
dans son bois dit de S^t-Paul, à Ramet.

Ce Taillis renferme une forte quantité d'étaçons, etc.
A CRÉDIT, et à la recette du M^e FRAIKIN notaire, à
Chokier.

A VENDRE, UNE BELLE MAISON

A ÉQUIPAGE, PORTANT LE N. 94,
Située au Quai de la Sauvenière, à Liège, consistant au
rez-de-chaussée en 5 grands salons, cuisine, lavoir, buan-
derie, remise pour deux voitures, écuries pour 8 chevaux,
très-grande cour et belles caves au-dessous, 17 pièces aux
étages, dont 14, ainsi que les 5 salons du rez-de-chaussée
ont des cheminées en marbres, vastes et beaux greniers.

Cette MAISON récemment construite et jouissant d'une
des plus belles vues du Quai de la Sauvenière, se trouve en
face de la nouvelle percée qui est arrêtée sur la place St-Jean,
et dont le prolongement s'étendra jusques sur la place du
Spectacle.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement
du prix.

On peut la voir tous les jours.
S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE, à
M^e BIAR, place devant St-Paul, à Liège. 1544

Le JEUDI 18 OCTOBRE courant, à 9 heures du matin,
M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en
la demeure du sieur Louis ROPPE, cabaretier, demeurant
à Fexhe-le-Haut-Clocher, près de la station du chemin de
fer, les

IMMEUBLES

DONT LA DÉSIGNATION SUIT, SAVOIR :

Les pièces composant ces trois derniers lots sont détenues
par Gérard Bronkart, de Noville.

16^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 12 verges
grandes, située en la commune de Voroux-Goreux, traver-
sée par le sentier de Fozz à Voroux, détenue par Tilman
Lardinois, à l'Arbre à Fozz.

17^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 5 verges
grandes, située à Villers-l'Évêque, en lieu dit Roua d'Odeur,
exploitée par Hubert Lardinois, dudit lieu.

18^{me} lot. — Une AUTRE de un bonnier 4 verges gran-
des, même commune, en lieu dit Dessus les Marnières, ex-
ploitée par Pierre Petry, dudit lieu.

19^{me} lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, même
commune, située en lieu dit section de flollande, affermée à
Guillaume et Lambert Dechamps, de Villers-l'Évêque.

20^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 14 ver-
ges grandes, située à Othée, en lieu dit devant la Savatte,
détenue par Petry.

21^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 7 verges
grandes, située à Voroux-Liers, détenue par Henri Freson,
arpenteur.

22^{me} lot. — Une AUTRE de neuf verges grandes, située
en la même commune, en lieu dit au Petit Tricot, détenue
par ledit Freson.

23^{me} lot. — Une PRAIRIE, contenant 8 verges grandes,
située à Kemexhe, exploitée par Thomas Paques, dudit lieu.

24^{me} lot. — Une AUTRE PRAIRIE de 19 verges gran-
des, même commune, en lieu dit Ruelle dessous le Pont,
détenue par Jean Grégoire, de Kemexhe.

25^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 1 bon-
nier 2 verges grandes, même commune, sur les terres de
Villers, exploitée par la V^e Leduc, de Kemexhe.

26^{me} lot. — Une AUTRE, contenant 1 bonnier 4 verges
grandes, même commune, en lieu dit en Russon Champs,
détenue par Debouche.

27^{me} et dernier lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 16 ver-
ges grandes, même commune, à la vieille voie de Liège, ex-
ploitée par la V^e Leduc, dudit Kemexhe.

S'adresser audit notaire DUSART.

1^{er} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, contenant 10 verges
grandes, située à Crisnée, en lieu dit Wairexhe.

2^{me} lot. — Une AUTRE mesurant un bonnier, située en
la même commune, en lieu dit à la vieille chaussée.

3^{me} lot. — Une AUTRE de cinq verges grandes, audit
Crisnée, en lieu dit à la voie de Lowaige.

Ces trois pièces de terre sont exploitées par Nicolas De-
nomenange.

4^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 9 verges grandes,
située à Horion-Hozémont, en lieu dit aux Hayes à Coreux,
près des Vignes exploitée par Martin Neuville.

5^{me} lot. — Une MAISON, située en la commune d'A-
wans, vis-à-vis le flot d'Elva, avec 5 verges grandes de jar-
din et prairie.

6^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, même commune,
en lieu dit voie des Stockis.

7^{me} lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit
Alle Grosse Saulx, contenant 4 verges grandes.

8^{me} lot. — Une AUTRE, même commune, en lieu dit
au Moulin-à-Vent, contenant 6 verges grandes.

9^{me} lot. — Une AUTRE, même commune, à la voie de
Xhendremaël, contenant une verge grande.

10^{me} lot. — Une AUTRE PIÈCE DE TERRE, même
commune d'Awans, et lieu dit Fond des Sarts, contenant 5
verges grandes.

Les pièces composant les six derniers lots sont détenues
par Gérard Vallée, d'Awans.

11^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE, située à Freloux,
en lieu dit Qua, contenant 15 verges grandes, exploitée par
Lardinois.

12^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 13 verges gran-
des, située à Fozz, près de l'Arbre à Fozz, détenue par Ni-
colas Rigo, dudit Fozz.

13^{me} lot. — Une PIÈCE DE TERRE de 5 verges grandes,
située à Jeneffe, en lieu dit la voie du Soleil.

14^{me} lot. — Une AUTRE de 12 verges grandes, en la
même commune, en lieu dit Thier de Noville.

15^{me} lot. — Une AUTRE de 15 verges grandes, même
commune, en lieu dit au chemin de Remicourt.

